RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A5B3FEDB-31FD-81D0-82B1-9C456AFB2129

2L2CE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 chemin de la Lande -Quartier Chaune - 07200 AILHON
882 666 241 RCS AUBENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 OCTOBRE 2026

Le 2 octobre 2026,
A 10 heures,

Monsieur Eddy FULACHIER,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 2L2CE,

Associé Unique de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités de bureau, stockage de véhicules, matériels et objets, ainsi qu'achat et vente de matériels et objets professionnels d'occasion.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 28 Chemin de la Lande - Quartier Chaune, 07200 AILHON au Champ Du Fayolle - 57, Chemin Du Mas Du Praneuf – 07200 SAINT PRIVAT.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier les articles 2 et 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 2 - OBJET*

La Société a pour objet :

- *L'exploitation par tout moyen d'activités de restauration, vente à emporter, bar, épicerie, snack au sein de camping, caravaning et hôtellerie de plein air ; et toutes activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs ;*
- *Bureau, stockage de véhicules, matériels et objets, ainsi qu'achat, vente et location de matériels et objets professionnels d'occasion.* ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

« *ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL*

"Le siège social est fixé : Champ Du Fayolle - 57, Chemin Du Mas Du Praneuf – 07200 SAINT PRIVAT »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Eddy FULACHIER

